

Le Venezuela dénonce le blocus américain devant la Cour pénale internationale



Caracas, 24 août (RHC) Le Gouvernement vénézuélien a présenté à la Cour pénale internationale un nouveau rapport sur les effets des mesures coercitives unilatérales des États-Unis contre le pays, a annoncé aujourd'hui la vice-présidente Delcy Rodríguez.

Lors d'une conférence de presse tenue au Palais de Miraflores (siège de l'exécutif), la vice-présidente vénézuélienne a dénoncé le caractère criminel des prétendues sanctions, qualifiées de crimes contre l'humanité, car elles constituent une attaque systématique contre la population civile.

La vice-présidente a souligné que les attaques des États-Unis contre la nation sud-américaine n'ont qu'un seul objectif politique : vaincre un gouvernement qui n'est pas aligné sur ses intérêts et ses mandats, a-t-elle souligné.

En raison de l'application successive de mesures coercitives par Washington au cours des dernières années, le Venezuela a subi le blocus de l'industrie pétrolière, ce qui a provoqué la chute draconienne des recettes en devises du pays, a rappelé la vice-présidente exécutive.

Les sanctions ont également conduit à la saisie de 31 tonnes d'or vénézuélien déposées à la Banque d'Angleterre, le gel de sept milliards de dollars à l'étranger, a-t-elle ajouté.

De même, les mesures punitives mises en œuvre par les États-Unis dans le cadre de leur stratégie de changement de régime au Venezuela ont inclus des restrictions à 150 entreprises (10 d'État et 140 du secteur privé), 69 navires, 30 pétroliers et 58 aéronefs.

Les mesures coercitives unilatérales sont extraterritoriales et illégales car elles violent notre juridiction, a souligné Rodriguez, tout en condamnant l'impact du blocus sur tous les programmes sociaux du Gouvernement bolivarien. Face à ce scénario, elle a réaffirmé l'engagement de l'exécutif à défendre les droits légitimes de la nation, le bien-être du peuple et la défense de la souveraineté et de l'indépendance.

En février 2020, le Venezuela a poursuivi les États-Unis devant la Cour pénale internationale pour les crimes contre l'humanité commis par l'application de mesures coercitives unilatérales.

Au début de cette année, la rapporteuse spéciale de l'Organisation des Nations unies (ONU), Alena Douhan, a exhorté le gouvernement américain à lever les mesures coercitives imposées au pays sud-américain.

Dans un rapport présenté à l'issue d'une visite officielle à Caracas, l'experte indépendante de l'ONU a exhorté Washington à reconsidérer la suppression de toutes les sanctions prises contre le secteur public vénézuélien.

Douhan a affirmé que les mesures punitives mises en œuvre par les États-Unis ont freiné le développement du pays en raison de l'impact sévère sur son économie, en provoquant la chute des recettes en devises de 99 pour cent au cours des dernières années.

Source Prensa Latina

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/267979-le-venezuela-denonce-le-blocus-americain-devant-la-cour-penale-internationale>



Radio Habana Cuba